

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 8 décembre 2020 à 18 h 30
en visioconférence avec webdiffusion**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie
M. Richard Ryan, conseiller désigné
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère désignée

ABSENCE :

Mme Cathy Wong, conseillère du district de Peter-McGill

AUTRES PRÉSENCES :

M. Marc Labelle, directeur d'arrondissement
M^e Katerine Rowan, secrétaire d'arrondissement
Mme Nathalie Deret, agente de recherche
M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics
Mme Maryse Bouchard, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Jean-Luc L'Archevêque, directeur des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs
Mme Stéphanie Turcotte, directrice de l'aménagement urbain et de la mobilité

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 30. Elle souhaite la bienvenue aux participants, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne son mot d'ouverture.

10.02 - Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure

- 255 à 269, rue Duke et 260 à 280, rue Prince (40.15) : trois commentaires avaient été reçus lors de la période de consultation écrite du 15 au 29 septembre 2020 et ceux-ci sont joints au sommaire décisionnel.

10.03 - Période d'intervention du public sur la demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel

- 2180 boulevard De Maisonneuve Est (40.10) : aucun commentaire n'a été reçu lors de la période de consultation écrite sur 15 jours.

CA20 240510

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 8 décembre 2020

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 8 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

10.05 – Période de question du public

Nom du demandeur et objet de la question

M. Yvan Lessard

- fumée et pollution à la Maison Aurélie Cadorette

Amenta Sabu George

- activités pour les enfants durant le congé des fêtes

M. Sasan Bayat

- demande de permis

M. Éric Tremblay

- projet d'embellissement de ruelles

Mme Anne-Marie Grondin

- projet de logements sociaux en collaboration avec le Quadrilatère de la Miséricorde

M. Jean Laporte
- feux d'artifices dans le Vieux-Montréal

Viviane Cottle
- concours d'architecture pluridisciplinaire pour l'aménagement du centre Sanaaq (Peter-McGill)

Mme Marlène Savard
- montant de la contravention reçue pour un chien sans laisse

Mme Valérie Rioux
- déneigement des trottoirs en regard de l'accessibilité universelle

M. Chris McCray
- retrait de la piste cyclable sur les rues Dufresne et Larivière

M. Robert Hajaly
- centre communautaire Peter McGill
- parc Rutherford

CA20 240511

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil (CA-24-135) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu qu'à 19 h 13, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De prolonger la période de questions du public afin que toutes les personnes inscrites sur la liste soient entendues.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1202701021

Nom du demandeur et objet de la question

Mme Roselyne Escarras
- limite de vitesse au carrefour de la rue D'Iberville et De Rouen

M. Michel Bédard
- projet de revitalisation de la Place Frontenac

M. Alex Mosnay
- maire de l'arrondissement

M. François Dandurand
- spéculation immobilière et socio-économique dans le Quartier Latin

M. Yves Chartrand
- PPU des Faubourgs
- gel des loyers

La mairesse déclare la période de questions du public terminée à 19 h 23. Toutes les personnes inscrites ont été entendues.

10.06 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

CA20 240512

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Richard Ryan
appuyé par Robert Beaudry

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.07 à 10.11.

Adoptée à l'unanimité.

CA20 240513

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion extraordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 novembre 2020

Il est proposé par Richard Ryan
appuyé par Robert Beaudry

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion extraordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1202701040

CA20 240514

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 novembre 2020

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1202701039

CA20 240515

Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 10 novembre 2020

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 10 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1202701038

CA20 240516

Prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre tenu du 19 novembre 2020 au 3 décembre 2020 inclusivement relatif au Règlement autorisant un emprunt de 9 869 000 \$ pour financer la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs et d'espaces verts dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

De prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre tenu du 19 novembre 2020 au 3 décembre 2020 inclusivement relatif au Règlement autorisant un emprunt de 9 869 000 \$ pour financer la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs et d'espaces verts dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

10.10 1202701042

CA20 240517

Prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre tenu du 19 novembre 2020 au 3 décembre 2020 inclusivement relatif au Règlement autorisant un emprunt de 6 960 000 \$ pour la réalisation du programme de protection de bâtiments dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

De prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre tenu du 19 novembre 2020 au 3 décembre 2020 inclusivement relatif au Règlement autorisant un emprunt de 6 960 000 \$ pour la réalisation du programme de protection de bâtiments dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

10.11 1202701043

CA20 240518

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA20 240519

Autoriser la prolongation du contrat pour 1 an et autoriser une dépense de 90 822,06 \$ à 9343-6988 Québec inc. / Les Entreprises SGL pour l'entretien horticole et le maintien de la propreté du parc de Dieppe pour les saisons 2021-2022 majorant la dépense maximale à 363 288,25 \$ (appel d'offres public 17-16533 - 6 soumissionnaires)

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA17 240641 adoptée à sa séance du 12 décembre 2017, accordé un contrat, d'une durée de 36 mois, à 9343-6988 Québec inc. / Les Entreprises SGL et autorisé une dépense maximale de 272 466,19 \$ pour l'entretien horticole et le maintien de la propreté du parc de Dieppe (appel d'offres public 17-16533 - 6 soumissionnaires);

Attendu que le devis du contrat (section 5 - prolongation de contrat) prévoit que celui-ci peut être renouvelé pour deux (2) période(s) additionnelle(s) de douze (12) mois chacune :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'autoriser la prolongation, pour une durée de un an, à compter du 1^{er} mai 2021 jusqu'au 30 avril 2022, du contrat avec 9343-6988 Québec inc. / Les Entreprises SGL pour l'entretien horticole et le maintien de la propreté du parc de Dieppe pour les saisons 2021-2022 (appel d'offres public 17-16533 – 6 soumissionnaires);

D'autoriser, à cette fin, une dépense de 90 822,06 \$, taxes incluses, majorant la dépense maximale à 363 288,25 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1176071009

CA20 240520

Approuver la convention avec Diffusions gaies et lesbiennes du Québec pour la réalisation du projet image+nation33+, histoires LGBTQ+ virtuelles dans le cadre du « Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie » et accorder une contribution de 10 000 \$

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la convention, se terminant le 31 mars 2021, avec Diffusions gaies et lesbiennes du Québec pour la réalisation du projet image+nation33+, histoires LGBTQ+ virtuelles;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 10 000 \$ dans le cadre du Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1204680008

CA20 240521

Approuver la convention avec l'Association étudiante de Polytechnique dans le cadre de la cérémonie commémorative en mémoire des victimes de l'École Polytechnique et accorder une contribution hors programme de 9 350 \$

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la convention, se terminant le 6 mars 2021, avec l'Association étudiante de Polytechnique;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 9 350 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1204680007

CA20 240522

Autoriser la prolongation du contrat pour 1 an et autoriser une dépense de 658 507,51 \$ à Urbex construction inc. pour services d'arrosage d'arbres, saillies, jardinières suspendues, paniers au sol et terre-plein ainsi que l'entretien de carrés d'arbres pour l'arrondissement de Ville-Marie pour la saison 2021 majorant la dépense maximale à 1 949 730,22 \$ (appel d'offres public 19-17516 – 5 soumissionnaires)

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA19 240147 adoptée à sa séance du 9 avril 2019, accordé un contrat Urbex construction inc. et a autorisé une dépense de 1 291 222,71 \$ pour services d'arrosage d'arbres, saillies, jardinières suspendues, paniers au sol et terre-plein ainsi que l'entretien de carrés d'arbres pour l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 19-17516 – 5 soumissionnaires);

Attendu que le devis du contrat (section 15.02 - renouvellement) prévoit que celui-ci peut être renouvelé pour deux (2) période(s) additionnelle(s) de douze (12) mois chacune :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'autoriser la prolongation, pour une durée de un (1) an, du contrat avec Urbex inc. pour services d'arrosage d'arbres, saillies, jardinières suspendues, paniers au sol et terre-plein + entretien de carrés d'arbres pour l'arrondissement de Ville-Marie, du 1^{er} mai 2021 au 30 septembre 2021, conformément à l'appel d'offres public 19-17516;

D'autoriser, à cette fin, une dépense additionnelle de 658 507,51 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total de la dépense de 1 291 222,71 \$ à 1 949 730,22 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1196071001

CA20 240523

Approuver la convention avec Voies culturelles des faubourgs pour la réalisation du Sommet sur les arts et la culture des faubourgs dans le cadre du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2020 » et accorder une contribution de 10 000 \$

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la convention, se terminant le 22 juin 2021, avec Voies culturelles des faubourgs pour la réalisation du Sommet sur les arts et la culture des faubourgs;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 10 000 \$ dans le cadre du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2020 - Volet II »;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1204680009

CA20 240524

Approuver les conventions modifiées avec les organismes Centre récréatif Poupart, Mères avec pouvoir et Innovation jeunes dans le cadre du programme Politique de l'enfant afin de modifier leur durée jusqu'au 30 juillet 2021, tenir compte du contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19 et maintenir la contribution prévue de 42 722 \$

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA20 240105 adoptée à sa séance du 10 mars 2020, approuvé les six conventions avec cinq organismes dans le cadre du programme Politique de l'enfant de Montréal;

Attendu qu'en raison du contexte exceptionnel de la COVID-19, plusieurs projets n'ont pas été réalisés à l'intérieur du délai prévu :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver les trois conventions modifiées avec les organismes suivants dans le cadre du programme Politique de l'enfant de Montréal en modifiant la durée et les projets initiaux, afin de tenir compte du contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19 sur le déroulement des projets;

De maintenir, à cette fin, les contributions suivantes :

- 24 000 \$ au Centre récréatif Poupart inc.;
- 12 500 \$ à Mères avec pouvoir;

- 6 222 \$ à Innovation jeunes;

D'imputer cette dépense totale de 42 722 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1200173002

CA20 240525

Approuver la convention modifiée avec la Table de concertation du quartier des Grands Jardins de Montréal, dans le cadre de la réalisation d'une démarche de concertation sur l'avenir de la rue Sainte-Catherine Ouest, afin de prolonger sa durée jusqu'au 30 juin 2021, pour tenir compte du contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19 sur la réalisation du projet

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA20 240144 adoptée à sa séance du 14 avril 2020, approuvé la convention, se terminant le 31 décembre 2020, avec la Table de concertation du quartier des Grands Jardins et a accordé une contribution de 21 600 \$ pour la réalisation d'une démarche de concertation sur l'avenir de la rue Sainte Catherine Ouest;

Attendu qu'en raison du contexte exceptionnel de la COVID-19, ce projet n'a pas été réalisé à l'intérieur du délai prévu :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la convention modifiée avec la Table de concertation du quartier des Grands Jardins de Montréal, dans le cadre de la réalisation d'une démarche de concertation sur l'avenir de la rue Sainte-Catherine Ouest, afin de prolonger sa durée jusqu'au 30 juin 2021, pour tenir compte du contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19 sur la réalisation du projet;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1208309002

CA20 240526

Approuver la convention modifiée avec l'organisme le Projet T.R.I.P dans le cadre du projet Sorties Entr'Ados afin de prolonger sa durée jusqu'au 31 janvier 2022, tenir compte du contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19 et maintenir la contribution financière prévue de 8 000 \$

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA20 240024 adoptée à sa séance du 11 février 2020, approuvé la convention, se terminant le 30 septembre 2020, avec l'organisme le Projet T.R.I.P. et a accordé une contribution de 8 000 \$ dans le cadre du programme « Passeport jeunesse »;

Attendu qu'en raison du contexte exceptionnel de la COVID-19, plusieurs activités n'ont pas été réalisées à l'intérieur du délai prévu :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la convention modifiée avec l'organisme le Projet T.R.I.P. dans le cadre du programme Passeport jeunesse afin de prolonger sa durée jusqu'au 31 janvier 2022, pour tenir compte du contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19 sur la réalisation du projet;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1200173001

CA20 240527

Approuver la convention modifiée avec le Service des Loisirs Sacré-Coeur de Montréal dans le cadre du soutien à la mission de l'organisme et autoriser un montant additionnel de 14 366,67 \$ afin de prolonger sa durée jusqu'au 30 juin 2021, majorant ainsi la contribution à 43 100 \$

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA20 240284 adoptée à sa séance du 8 juillet 2020, approuvé la convention, se terminant 31 décembre 2020, avec le Service des Loisirs Sacré-Coeur de Montréal et a accordé une contribution de 28 733,33 \$ en soutien à la mission;

Attendu que le contexte exceptionnel de la COVID-19 a un impact sur la planification et la réalisation de certaines activités :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la convention modifiée avec le Service des Loisirs Sacré-Coeur de Montréal dans le cadre du soutien à la mission de l'organisme afin de prolonger sa durée jusqu'au 30 juin 2021, pour tenir compte du contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19;

D'autoriser, à cette fin, une dépense additionnelle de 14 366,67 \$, majorant ainsi la contribution totale à 43 100 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1207709008

CA20 240528

Approuver le soutien financier d'urgence complémentaire d'Information alimentaire populaire Centre-Sud pour le maintien des activités de dépannage alimentaire dans le cadre du « Fonds de soutien financier en développement social » de l'arrondissement de Ville-Marie et accorder une contribution totale non récurrente de 9 878,40 \$

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver le soutien financier d'urgence complémentaire d'Information alimentaire populaire Centre-Sud pour le maintien des activités de dépannage alimentaire dans le cadre du « Fonds de soutien financier en développement social » de l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder, à cette fin, une contribution non récurrente de 9 878,40 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1205179011

CA20 240529

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.20.

Adoptée à l'unanimité.

CA20 240530

Approuver la convention modifiée avec l'organisme les YMCA du Québec dans le cadre du projet « Zone jeunesse » afin de prolonger sa durée jusqu'au 31 décembre 2021, tenir compte du contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19 et majorer la contribution de 25 500 \$ pour une dépense maximale de 100 500 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA17 240633 adoptée à sa séance 12 décembre 2017 approuvé la convention, pour les années 2018, 2019 et 2020, avec les YMCA du Québec pour le « Programme jeunesse » et a accordé une contribution annuelle de 25 000 \$ pour un montant total de 75 000 \$;

Attendu que le contexte exceptionnel de la COVID-19 a un impact sur la planification et la réalisation de certaines activités :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la convention modifiée avec l'organisme les YMCA du Québec dans le cadre du projet « Zone jeunesse » afin de prolonger sa durée jusqu'au 31 décembre 2021 et de tenir compte du contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19;

D'autoriser, à cette fin, une dépense additionnelle de 25 500 \$, majorant ainsi la contribution totale à 100 500 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1170173005

CA20 240531

Approuver la convention modifiée avec Go Jeunesse dans le cadre du « Programme Activités physiques et de loisirs » afin de prolonger sa durée jusqu'au 31 décembre 2021, tenir compte du contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19 et majorer la contribution de 122 528,52 \$ pour une dépense maximale de 482 906,52 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA17 240634 adoptée à sa séance du 12 décembre 2017, approuvé la convention, pour les années 2018, 2019 et 2020, avec le Service des loisirs St-Jacques de Montréal pour le programme « Activités physiques et de loisirs » et a accordé une contribution annuelle de 120 126 \$ pour un montant total de 360 378 \$;

Attendu que le contexte exceptionnel de la COVID-19 a un impact sur la planification et la réalisation de certaines activités :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la convention modifiée avec l'organisme Go jeunesse dans le cadre du « Programme Activités physiques et de loisirs » afin de prolonger sa durée jusqu'au 31 décembre 2021 et de tenir compte du contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19;

D'autoriser, à cette fin, une dépense additionnelle de 122 528,52 \$, majorant ainsi la contribution totale à 482 906,52 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1170173004

CA20 240532

Approuver la convention modifiée avec Oxy-Jeunes inc. dans le cadre du « Programme Jeunesse » afin de prolonger sa durée jusqu'au 31 décembre 2021, tenir compte du contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19 et majorer la contribution de 15 300 \$ pour une dépense maximale de 60 300 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA17 240635 adoptée à sa séance du 12 décembre 2017, approuvé la convention, pour les années 2018, 2019 et 2020, avec Oxy-Jeunes inc. pour le « Programme jeunesse » et a accordé une contribution annuelle de 15 000 \$, pour une contribution totale de 45 000 \$;

Attendu que le contexte exceptionnel de la COVID-19 a un impact sur la planification et la réalisation de certaines activités :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la convention modifiée avec l'organisme Oxy-jeunes inc. dans le cadre du « Programme Jeunesse » afin de prolonger sa durée jusqu'au 31 décembre 2021 et de tenir compte du contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19;

D'autoriser, à cette fin, une dépense additionnelle de 15 300 \$, majorant ainsi la contribution totale à 60 300 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1174105008

CA20 240533

Accepter la résiliation de la convention approuvée par la résolution CA20 240105 avec le Y des femmes de Montréal dans le cadre du programme Politique de l'enfant et annuler le montant total de la contribution prévue de 6 222 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA20 240105 adoptée à sa séance 10 mars 2020, approuvé six conventions avec cinq organismes, dont le Y des femmes de Montréal dans le cadre du programme Politique de l'enfant;

Attendu que le Y des femmes de Montréal a transmis une demande de résiliation de la convention relative aux activités parascolaires 6-12 ans :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'accepter la résiliation de la convention approuvée par la résolution CA20 240105 avec le Y des femmes de Montréal dans le cadre du programme Politique de l'enfant;

D'annuler le montant de la contribution prévue de 6 222 \$;

D'imputer cette modification à la dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1200173006

CA20 240534

Approuver la convention de services professionnels modifiée et autoriser une dépense additionnelle de 24 344,39 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à FNX Innov inc. (Axor Experts conseils inc.) pour la conception des plans et devis du projet de l'avenue Goulet dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public VMP-17-035 - 3 soumissionnaires) et majorer la dépense maximale à 180 300,92 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA17 240459 adoptée à sa séance du 12 septembre 2017, accordé un contrat de 124 391,45 \$, taxes incluses, à Axor Experts-Conseils inc. et a autorisé une dépense de 124 391,45 \$ pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux d'infrastructures et aménagements de l'avenue Goulet entre les rues Ontario et Cartier (appel d'offres public VMP-17-035 - 3 soumissionnaires);

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA18 240396 adoptée à sa séance du 4 juillet 2018, autorisé une dépense additionnelle de 7 920 \$, taxes incluses, pour la réalisation des plans et devis modifiés, dans le cadre du contrat accordé à Axor Experts conseils inc., en majorant ainsi la dépense maximale de 124 391,45 \$ à 133 497,47 \$;

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA19 240144 adoptée à sa séance du 9 avril 2019, autorisé l'augmentation de la dépense maximale de 133 497,47 \$ à 153 522,09 \$, taxes incluses, pour la prise en charge des frais en lien avec les modifications aux plans et devis ainsi que la surveillance supplémentaire nécessaire suite à l'ajout de la réhabilitation de la conduite d'aqueduc dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à AXOR Experts Conseils inc. pour la conception des plans et devis du projet de l'avenue Goulet;

Attendu que des services professionnels additionnels sont nécessaires en raison du contexte spécifique du chantier :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'autoriser une dépense additionnelle de 24 344,39 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à la firme FNX Innov inc. (Axor Expert Conseil inc.) pour la conception des plans et devis du projet de l'avenue Goulet entre les rues Ontario et Cartier (appel d'offres public VMP-17-035 - 3 soumissionnaires), majorant la dépense maximale à 180 300,92 \$;

D'autoriser, à cette fin, un budget prévisionnel de contingence de 2 434,43 \$;

D'approuver la convention de services professionnels modifiée avec FNX Innov inc. (Axor Experts Conseil inc.);

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1176140004

CA20 240535

Approuver la convention modifiée avec l'organisme Association sportive et communautaire du Centre-Sud, pour la réalisation des programmes « Activités de sports et de loisirs, Jeunesse et Club sportif », ainsi que pour le soutien à la mission pour les volets « Accueil, surveillance et entretien sanitaire » et « Gestion et opération d'installation aquatique » se terminant le 31 décembre 2021, tenir compte du contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19 et majorer la contribution de 16 208,36 \$ pour une dépense maximale de 2 447 462,36 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA18 240653 adoptée à sa séance du 5 décembre 2018, approuvé la convention avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud, se terminant le 31 décembre 2021, dans le cadre des programmes « Activités de sports et de loisirs, Jeunesse et Club sportif », ainsi que pour le soutien à la mission pour les volets « Accueil, surveillance et entretien sanitaire » et « Gestion et opération d'installation aquatique » et a accordé une contribution annuelle maximale de 810 418 \$, pour un montant total de 2 431 254 \$;

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA19 240082 adoptée à sa séance du 12 mars 2019, approuvé la convention modifiée avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud, se terminant le 31 décembre 2021, dans le cadre des programmes « Activités de sports et de loisirs, Jeunesse et Club sportif », ainsi que pour le soutien à la mission pour les volets « Accueil, surveillance et entretien sanitaire » et « Gestion et opération d'installation aquatique » afin d'en corriger les informations erronées dans les annexes;

Attendu que le contexte exceptionnel de la COVID-19 a un impact sur la planification et la réalisation de certaines activités :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la convention modifiée avec l'organisme Association sportive et communautaire du Centre-Sud dans le cadre des programmes « Activités de sports et de loisirs, Jeunesse et Club sportif », ainsi que pour le soutien à la mission pour les volets « Accueil, surveillance et entretien sanitaire » et « Gestion et opération d'installation aquatique », se terminant le 31 décembre 2021, pour tenir compte du contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19

D'autoriser, à cette fin, une dépense additionnelle de 16 208,36 \$, majorant ainsi la contribution totale à 2 447 462,36 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 1185038003

CA20 240536

Approuver la convention modifiée avec La Maison des jeunes Quinka-Buzz inc. dans le cadre du « Programme Jeunesse » afin de prolonger sa durée jusqu'au 31 décembre 2021, tenir compte du contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19 et majorer la contribution de 17 850 \$ pour une dépense maximale de 35 350 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA19 240547 adoptée à sa séance du 10 décembre 2019, approuvé la convention, se terminant le 31 décembre 2020, avec La Maison des jeunes Quinka Buzz inc. pour le « Programme Jeunesse » et accordé une contribution de 17 500 \$;

Attendu que le contexte exceptionnel de la COVID-19 a un impact sur la planification et la réalisation de certaines activités :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la convention modifiée avec l'organisme La Maison des jeunes Quinka-Buzz inc. dans le cadre du « Programme Jeunesse » afin de prolonger sa durée jusqu'au 31 décembre 2021 et de tenir compte du contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19;

D'autoriser, à cette fin, une dépense additionnelle de 17 850 \$, majorant ainsi la contribution totale à 35 350 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.17 1194105008

CA20 240537

Approuver la convention et accorder un contrat de services de 172 690 \$, taxes incluses, le cas échéant, à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud (ASCCS) pour la réalisation du plan d'action 2021 de l'Éco-quartier de Saint-Jacques

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la convention de services, se terminant le 31 décembre 2021, avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud (ASCCS) pour la réalisation du Plan d'action 2021 de l'Éco-quartier de Saint-Jacques;

D'accorder, à cette fin, un contrat de services de 172 690 \$, taxes incluses, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.18 1206091004

CA20 240538

Approuver la convention et accorder un contrat des services de 226 490 \$, taxes incluses, à la Société écocitoyenne de Montréal (SEM) pour la réalisation du plan d'action 2021 de l'Éco-quartier de Sainte-Marie

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la convention de services, se terminant le 31 décembre 2021, avec la Société écocitoyenne de Montréal (SEM) pour la réalisation du Plan d'action 2021 de l'Éco-quartier de Sainte-Marie;

D'accorder, à cette fin, un contrat de services de 226 490 \$, taxes incluses, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.19 1206091003

CA20 240539

Approuver la convention et accorder un contrat de services de 173 120 \$, taxes incluses, le cas échéant, à la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM) pour la réalisation du plan d'action 2021 de l'Éco-quartier de Peter-McGill

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la convention de services, se terminant le 31 décembre 2021, avec la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM) pour la réalisation du Plan d'action 2021 de l'Éco-quartier de Peter-McGill;

D'accorder, à cette fin, un contrat de services de 173 120 \$, taxes incluses, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.20 1206091005

CA20 240540

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.21 à 20.30.

Adoptée à l'unanimité.

CA20 240541

Approuver la convention modifiée avec l'organisme Centre Récréatif Poupart inc. dans le cadre du soutien à la mission afin de prolonger sa durée jusqu'au 31 décembre 2021, tenir compte du contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19 et majorer la contribution de 30 000 \$ non récurrente pour une dépense maximale de 60 000 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA19 240502 adoptée à sa séance 12 novembre 2019, approuvé la convention, se terminant le 31 décembre 2020, avec le Centre Récréatif Poupart inc. pour un soutien à la mission et a accordé une contribution de 30 000 \$;

Attendu que le contexte exceptionnel de la COVID-19 a un impact sur la planification et la réalisation de certaines activités :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la convention modifiée avec l'organisme Centre Récréatif Poupart inc. dans le cadre du soutien à la mission afin de prolonger sa durée jusqu'au 31 décembre 2021 et de tenir compte du contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19;

D'autoriser, à cette fin, une dépense additionnelle de 30 000 \$, majorant ainsi la contribution totale à 60 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.21 1195377003

CA20 240542

Approuver la convention modifiée avec l'organisme Centre récréatif Poupart inc. dans le cadre du « Programme activités physiques et de loisirs » afin de prolonger sa durée jusqu'au 31 décembre 2021, tenir compte du contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19 et majorer la contribution de 51 000 \$ pour une dépense maximale de 201 000 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA17 240637 adoptée à sa séance du 12 décembre 2017, approuvé la convention, pour les années 2018, 2019 et 2020, avec Le Centre récréatif Poupart de l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre du « Programme Activités physiques et de loisirs » et a accordé une contribution annuelle de 50 000 \$ pour un montant total de 150 000 \$;

Attendu que le contexte exceptionnel de la COVID-19 a un impact sur la planification et la réalisation de certaines activités :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la convention modifiée avec l'organisme Centre récréatif Poupart inc. dans le cadre du projet « Programme activités physiques et de loisirs » afin de prolonger sa durée jusqu'au 31 décembre 2021 et de tenir compte du contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19;

D'autoriser, à cette fin, une dépense additionnelle de 51 000 \$, majorant ainsi la contribution totale à 201 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.22 1175377004

CA20 240543

Approuver la convention modifiée avec l'organisme l'Association Les Chemins du Soleil dans le cadre du soutien à la mission afin de prolonger sa durée jusqu'au 31 décembre 2021, tenir compte du contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19 et majorer la contribution de 35 000 \$ pour une dépense maximale de 70 000 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA19 240545 adoptée à sa séance du 10 décembre 2019, approuvé la convention, se terminant le 31 décembre 2020, avec l'Association Les Chemins du Soleil pour un soutien à la mission et a accordé une contribution de 35 000 \$;

Attendu que le contexte exceptionnel de la COVID-19 a un impact sur la planification et la réalisation de certaines activités :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la convention modifiée avec l'organisme Association Les Chemins du Soleil dans le cadre du soutien à la mission afin de prolonger sa durée jusqu'au 31 décembre 2021 et de tenir compte du contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19;

D'autoriser, à cette fin, une dépense additionnelle de 35 000 \$, majorant ainsi la contribution totale à 70 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.23 1194105007

CA20 240544

Approuver la convention modifiée avec l'organisme l'Association Les Chemins du Soleil dans le cadre du « Programme jeunesse » afin de prolonger sa durée jusqu'au 31 décembre 2021, tenir compte du contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19 et majorer la contribution de 76 061,40 \$ pour une dépense maximale de 299 771,40 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA17 240646 adoptée à sa séance du 12 décembre 2017, approuvé la convention, pour les années 2018, 2019 et 2020, avec l'Association Les Chemins du soleil pour le programme jeunesse et accordé une contribution annuelle de 74 570 \$, pour une contribution totale de 223 710 \$;

Attendu que le contexte exceptionnel de la COVID-19 a un impact sur la planification et la réalisation de certaines activités :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la convention modifiée avec l'organisme Association Les Chemins du Soleil dans le cadre du « Programme jeunesse » afin de prolonger sa durée jusqu'au 31 décembre 2021 et de tenir compte du contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19;

D'autoriser, à cette fin, une dépense additionnelle de 76 061,40 \$, majorant ainsi la contribution totale à 299 771,40 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.24 1174105007

CA20 240545

Approuver la convention modifiée avec le Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie dans le cadre du « Programme Activités physiques et de loisirs » afin de prolonger sa durée jusqu'au 31 décembre 2021, tenir compte du contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19 et majorer la contribution de 33 966 \$ pour une dépense maximale de 100 566 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA18 240656 adoptée à sa séance du 5 décembre 2018, approuvé la convention, pour les années 2019 et 2020, avec le Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie de l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre du « Programme Activités physiques et de loisirs » et a accordé une contribution annuelle de 33 300 \$ pour un montant total de 66 600 \$;

Attendu que le contexte exceptionnel de la COVID-19 a un impact sur la planification et la réalisation de certaines activités :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la convention modifiée avec l'organisme Centre Communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie dans le cadre du « Programme Activités physiques et de loisirs » afin de prolonger sa durée jusqu'au 31 décembre 2021 et de tenir compte du contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19;

D'autoriser, à cette fin, une dépense additionnelle de 33 966 \$, majorant ainsi la contribution totale à 100 566 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.25 1185377004

CA20 240546

Approuver la convention modifiée avec l'organisme l'Association Les Chemins du Soleil dans le cadre du programme « activités physiques et de loisirs » et majorer la contribution initiale de 12 800 \$ d'un montant de 256 \$ pour une dépense maximale de 13 056 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA20 240465 adoptée à sa séance du 10 novembre 2020, approuvé la convention, se terminant le 18 juin 2021, avec l'organisme l'Association Les Chemins du Soleil pour le programme « activités physiques et de loisirs » pour une clientèle de 6-12 ans et a accordé une contribution de 12 800 \$;

Attendu qu'une indexation de 2 % du montant accordé à l'organisme l'Association Les Chemins du Soleil dans le cadre du programme « activités physiques et de loisirs » est prévue :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la convention modifiée avec l'organisme l'Association Les Chemins du Soleil dans le cadre du programme « activités physiques et de loisirs »;

D'autoriser, à cette fin, une dépense additionnelle de 256 \$, majorant ainsi la contribution totale à 13 056 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.26 1205038002

CA20 240547

Accorder un contrat de 1 562 594,07 \$, taxes incluses, à Bau-Québec Itée pour effectuer les travaux d'aménagement des passages Ste-Rose et de saillies dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 1 853 853,47 \$, taxes incluses (appel d'offres public VMP 20-018 - 6 soumissionnaires)

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'autoriser une dépense maximale de 1 853 853,47 \$ pour effectuer les travaux d'aménagement des passages Ste-Rose et de saillies dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public VMP-20-018 - 6 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Bau-Quebec Itée, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 562 594,07 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges;

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences de 156 259,41 \$, taxes incluses;

D'autoriser des frais incidents de 135 000 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.27 1206164003

CA20 240548

Approuver la convention modifiée avec l'organisme Corporation du centre Jean-Claude-Malépart dans le cadre des programmes « activités physiques et de loisirs » et « clubs sportifs » afin de prolonger sa durée jusqu'au 31 décembre 2021, tenir compte du contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19 et majorer la contribution de 157 870,50 \$ pour une dépense maximale de 397 679,61 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA19 240335 adoptée à sa séance du 3 juillet 2019, approuvé la convention, se terminant le 31 décembre 2020, avec la Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart pour les programmes « activités physiques et de loisirs » et « clubs sportifs » et a accordé une contribution de 232 163,50 \$;

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA20 240028 adoptée à sa séance du 11 février 2020, approuvé la convention modifiée avec la Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart dans le cadre du programme « activités de loisirs » et « clubs sportifs » et a accordé un montant additionnel de 7 646,61 \$, à titre de soutien ponctuel pour 2020, majorant ainsi la contribution totale à 239 809,11 \$;

Attendu que le contexte exceptionnel de la COVID-19 a un impact sur la planification et la réalisation de certaines activités :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la convention modifiée avec l'organisme Corporation du centre Jean-Claude-Malépart dans le cadre des programmes « activités physiques et de loisirs » et « clubs sportifs » afin de prolonger sa durée jusqu'au 31 décembre 2021 et de tenir compte du contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19;

D'autoriser, à cette fin, une dépense additionnelle de 157 870,50 \$, majorant ainsi la contribution totale à 397 679,61 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.28 1195038002

CA20 240549

Approuver la convention avec la Société de développement commercial (SDC) du Village pour la réalisation de son plan de relance hivernal et accorder un soutien de 228 055 \$ dans le cadre du « Programme temporaire de soutien à la relance commerciale COVID-19 »

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la convention, se terminant le 30 avril 2021, avec la Société de développement commercial (SDC) du Village pour la réalisation de quatre projets de relance hivernale dans le cadre du « Programme temporaire de soutien à la relance commerciale COVID-19 »;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 228 055 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.29 1200318017

CA20 240550

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 7 500 \$

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 500 \$ à l'Univers des chiens inc.;
- 3 000 \$ au Carrefour St-Eusèbe de Montréal inc.,
- 2 500 \$ à Go Jeunesse;
- 1 500 \$ à La Relance Jeunes et Familles (RJF) inc.;

D'imputer cette dépense totale de 7 500 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.30 1200175004

CA20 240551

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA20 240552

Autoriser une dépense additionnelle de 32 193 \$, taxes incluses, pour le mandat accordé à Les services EXP inc. dans le cadre de l'entente VMP-19-016 pour la conception du projet de reconstruction de la rue Parthenais entre Logan et Ontario, affecter les surplus de 35 412,30 \$ et majorer la dépense maximale à 182 476,29 \$

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA20 240043 adoptée à sa séance du 11 février 2020, autorisé une affectation de surplus, taxes et contingences incluses, de 147 063,99 \$ pour la préparation des plans et devis des travaux de réaménagement de la rue Parthenais dans l'arrondissement de Ville-Marie et a autorisé, à cette fin, une dépense de 133 694,54 \$ à Les service EXP inc., conformément à l'offre de services MTR-00019016-AO et à l'entente-cadre VMP-19-016;

Attendu que la conception du projet de reconstruction de la rue Parthenais doit être revue suite à l'annulation de l'appel d'offres VMP-20-009 :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'autoriser une affectation de surplus de l'arrondissement de 35 412,30 \$, taxes incluses, pour la préparation des plans et devis des travaux de réaménagement de la rue Parthenais dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'autoriser une dépense supplémentaire de 32 193 \$ à Les service EXP inc., conformément à l'offre de services MTR-00019016-AO et à l'entente-cadre VMP-19-016;

D'autoriser un budget prévisionnel additionnel de contingences de 3 219,30 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1204735005

CA20 240553

Autoriser une dépense additionnelle de 48 954,65 \$, taxes incluses, et un budget prévisionnel de contingences de 13 404,05 \$, taxes incluses, pour le mandat accordé à FNX INNOV inc. dans le cadre de l'entente VMP-19-016 pour la préparation des plans et devis pour l'aménagement du parc de l'Espoir de l'arrondissement de Ville-Marie, majorant la dépense maximale à 160 848,58 \$, taxes incluses

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'autoriser une dépense additionnelle de 62 358,70 \$, taxes incluses, pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour le réaménagement du parc de l'Espoir dans l'arrondissement de Ville-Marie, majorant la dépense totale de ce projet à 160 848,58 \$, taxes incluses;

D'autoriser, à cette fin, une dépense additionnelle de 48 954,65 \$, taxes incluses, à FNX INNOV inc. pour le mandat de services professionnels F1901493-301 et conformément à l'entente-cadre VMP-19-016;

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences de 13 404,05 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1206143004

CA20 240554

Autoriser la reconduite du « Programme temporaire de soutien à la relance commerciale COVID-19 » pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2021

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la reconduite du « Programme temporaire de soutien à la relance commerciale COVID-19 » et ses modalités d'admissibilité pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1200318018

CA20 240555

Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal de la Ville de Montréal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la préparation des plans et devis des travaux de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-André, du boulevard De Maisonneuve à la rue Sherbrooke Ouest dans l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal de la Ville de Montréal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la préparation des plans et devis des travaux de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-André, du boulevard De Maisonneuve à la rue Sherbrooke Ouest dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1208964006

CA20 240556

Autoriser une dépense additionnelle de 25 745,20 \$, taxes incluses, à la firme Les Service EXP inc., pour des services professionnels dans le cadre de l'entente VMP-19-016 (contrat no. 1) pour la préparation des plans et devis des travaux de reconstruction de trottoirs à l'angle King/Wellington dans l'arrondissement de Ville-Marie et majorer la dépense totale autorisée à 104 553,04 \$, taxes incluses

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'autoriser une dépense additionnelle de 25 745,20 \$ à la firme Les Services EXP inc. pour un mandat de services professionnels dans le cadre de l'entente VMP-19-016 pour la préparation des plans et devis des travaux de reconstruction de trottoirs à l'angle King/Wellington dans l'arrondissement de Ville-Marie et majorer la dépense totale autorisée à 104 553,04 \$, taxes incluses;

D'autoriser un budget de contingences additionnelles de 2 574,52 \$;

D'imputer cette dépense conformément à l'intervention financière inscrite au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1208965002

CA20 240557

Autoriser une affectation de surplus supplémentaire de 30 000 \$ pour le financement de la rémunération des employés en assignation temporaire, pour l'année 2020

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA20 240112 adoptée à sa séance du 10 mars 2020, autorisé une affectation de surplus de 640 000 \$ pour le financement de la rémunération des employés en assignation temporaire, des formations et des actions de communications en matière de santé et de sécurité au travail, pour les années 2020 et 2021;

Attendu la nécessité de réserver les fonds nécessaires au financement des coûts supplémentaires découlant des assignations temporaires pour l'année 2020 pour les employés victime d'une lésion professionnelle dans leur milieu de travail :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'autoriser une affectation de surplus supplémentaire de 30 000 \$ pour le financement de la rémunération des employés en assignation temporaire, pour l'année 2020;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1202818001

CA20 240558

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2020

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1202701037

CA20 240559

Autoriser une dépense de 100 416,87 \$ pour la réalisation d'un mandat de services professionnels par IGF Axiom inc. dans le cadre de l'entente VMP-20-013 pour la préparation des plans et devis des travaux de voirie, d'entrée de service en plomb (ESP) et d'éclairage sur quatre tronçons de la rue Sainte-Rose dans l'arrondissement de Ville-Marie pour une dépense maximale de 110 458,56 \$, taxes incluses

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'autoriser une dépense de 100 416,87 \$ à la firme IGF Axiom inc. pour un mandat de services professionnels dans le cadre de l'entente VMP-20-013 (contrat No 1 : 2 401 712,57 \$, taxes incluses) pour la préparation des plans et devis des travaux de voirie, d'entrée de service en plomb (ESP) et d'éclairage sur quatre tronçons de la rue Sainte-Rose dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences de 10 041,69 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.08 1208964005

CA20 240560

Approuver une affectation de surplus afin de créer le Fonds local COVID-19 de l'arrondissement de Ville Marie, 2^e vague, pour l'année 2021, pour un montant de 250 000 \$, afin d'offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires de l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la création d'un Fonds local COVID-19, pour l'année 2021, afin de soutenir financièrement les organismes œuvrant auprès de population vulnérables;

D'autoriser, à cette fin, une affectation de surplus d'un montant de 250 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.09 1207709010

CA20 240561

Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal de la Ville de Montréal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la préparation des plans et devis du réaménagement de l'intersection rue Clark et boulevard De Maisonneuve Ouest dans l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal de la Ville de Montréal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la préparation des plans et devis du réaménagement de l'intersection de la rue Clark et du boulevard De Maisonneuve Ouest dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

30.10 1208964007

CA20 240562

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.11 à 30.13.

Adoptée à l'unanimité.

CA20 240563

Autoriser une dépense additionnelle de 38 514,33 \$, taxes incluses, pour la réalisation du mandat de services professionnels avec Les Services EXP inc. dans le cadre de l'entente VMP-19-016 (contrat no 1) pour compléter la préparation des plans et devis ainsi que d'assister à la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Plessis dans l'arrondissement de Ville-Marie et majorer la dépense maximale à 146 557,60 \$, taxes incluses

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA20 240042 adoptée à sa séance du 11 février 2020, autorisé une dépense maximale de 104 191,84 \$ pour la préparation des plans et devis

des travaux de réaménagement de la rue Plessis dans l'arrondissement de Ville-Marie et a autorisé, à cette fin, une dépense de 94 719,85 \$ à Les service EXP inc., conformément à l'offre de services MTR-00019016-AO et à l'entente-cadre VMP-19-016;

Attendu que l'augmentation du budget du mandat s'avère nécessaire pour la finalisation des travaux :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'autoriser une dépense totale de 146 557,60 \$ à Les Services EXP inc., conformément à l'offre de services MTR-00019016-AO et l'entente-cadre VMP-19-016 (contrat no. 1);

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences de 3 851,43 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.11 1204735007

CA20 240564

Autoriser une dépense de 242 837,27 \$ à Les Services EXP inc., pour le mandat (SHE-00017150-20) dans le cadre de l'entente 18-17150 pour des services professionnels pour l'élaboration d'un concept d'aménagement, pour la conception des plans et devis et pour la surveillance des travaux pour les aménagements aux abords de la Maison de la culture Janine-Sutto dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 267 121 \$

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'autoriser une dépense maximale de 267 121 \$ pour l'élaboration d'un concept d'aménagement, des plans et devis, estimation, l'accompagnement durant l'appel d'offres et la surveillance des travaux pour l'aménagement aux abords de la Maison de la culture Janine-Sutto dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'autoriser, à cette fin, une dépense de 242 837,27 \$, taxes incluses, à Les Services EXP inc. pour le mandat de services professionnels SHE-00017150-20 conformément à l'entente-cadre 18-17150 (contrat no 1);

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences de 24 283,73 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.12 1207763005

CA20 240565

Autoriser une dépense additionnelle de 13 273,69 \$, taxes incluses, à FNX-Innov inc. dans le cadre d'un contrat de gré à gré pour la réalisation du mandat de surveillance du projet de construction de saillies dans diverses rues de l'arrondissement de Ville-Marie (incidences du projet VMP-20-001), affecter les surplus de 3 921,05 \$, taxes incluses, et majorer la dépense maximale à 103 529,07 \$, taxes et contingences incluses

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'autoriser une dépense additionnelle de 13 273,69 \$, taxes incluses, afin d'augmenter la valeur du contrat avec la firme FNX Innov inc. pour la surveillance de travaux de construction de saillies de trottoirs dans différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie, majorant la dépense totale autorisée à 103 529,07 \$, taxes et contingences incluses;

D'autoriser une affectation des surplus de l'arrondissement de 3 921,05 \$, taxes incluses, pour le financement du volet artériel de cette dépense supplémentaire;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.13 1208965001

CA20 240566

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA20 240567

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal Centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 - Adoption

Vu l'avis de motion donné du règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination Centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 10 novembre 2020 par sa résolution CA20 240489;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination Centre-ville, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et imposant une cotisation » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 10 novembre 2020 par sa résolution CA20 240489;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'adopter le règlement CA-24-327 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination Centre-ville, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et imposant une cotisation ».

Adoptée à l'unanimité.

40.01
CA-24-327
1200318010

CA20 240568

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 - Adoption

Vu l'avis de motion donné du règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 10 novembre 2020 par sa résolution CA20 240490;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier latin, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et imposant une cotisation » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 10 novembre 2020 par sa résolution CA20 240490;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'adopter le règlement CA-24-328 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier latin, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et imposant une cotisation ».

Adoptée à l'unanimité.

40.02
CA-24-328
1200318011

CA20 240569

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 - Adoption

Vu l'avis de motion donné du règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 10 novembre 2020 par sa résolution CA20 240491;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Vieux-Montréal - Quartier historique, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et imposant une cotisation » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 10 novembre 2020 par sa résolution CA20 240491;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'adopter le règlement CA-24-329 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Vieux-Montréal - Quartier historique, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et imposant une cotisation ».

Adoptée à l'unanimité.

40.03
CA-24-329
1200318012

CA20 240570

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 - Adoption

Vu l'avis de motion donné du règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 10 novembre 2020 par sa résolution CA20 240492;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et imposant une cotisation » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 10 novembre 2020 par sa résolution CA20 240492;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'adopter le règlement CA-24-330 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et imposant une cotisation ».

Adoptée à l'unanimité.

40.04
CA-24-330
1200318014

CA20 240571

Adopter le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2021 - Adoption

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur les tarifs - exercice financier 2021, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 10 novembre 2020 par sa résolution CA20 240493;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs - exercice financier 2021 » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 10 novembre 2020 par sa résolution CA20 240493;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'adopter le règlement CA-24-331 intitulé « Règlement sur les tarifs – exercice financier 2021 » de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

40.05
CA-24-331
1202701026

CA20 240572

Adopter, avec modifications, le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224) afin de réviser les dispositions relatives aux enseignes et enseignes publicitaires ainsi que de régir l'éclairage des bâtiments - Adoption

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224) afin de réviser les dispositions relatives aux enseignes et enseignes publicitaires ainsi que de régir l'éclairage des bâtiments, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 10 novembre 2020 par sa résolution CA20 240494;

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un projet de règlement le 10 novembre 2020 par sa résolution CA20 240496 et l'a soumis à une consultation écrite de 15 jours, qui s'est déroulée du 16 au 30 novembre 2020 inclusivement, quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

Attendu que ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'adopter, avec modifications, le règlement CA-24-282.123 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224) afin de réviser les dispositions relatives aux enseignes et enseignes publicitaires ainsi que de régir l'éclairage des bâtiments ».

Adoptée à l'unanimité.

40.06
CA-24-282.123
1197303005

CA20 240573

Adopter une résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel dérogeant à la hauteur maximale en mètres et en étages, la densité maximale et au nombre maximal de logements autorisés pour le bâtiment à construire au 99999, rue Fullum (lots : 1 424 727 et 1 424 728) - 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour le terrain occupant les lots numéro 1 424 727 et 1 424 728, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger notamment aux articles 8, 9, 43 et 149 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - b) d'aménager et d'occuper un édifice conformément aux plans numérotés 15, 32 et 34 à 52, réalisés par ACDF Architecture, annotés et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 19 novembre 2020;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) la composition architecturale, l'alignement sur rue, la volumétrie et les retraits d'alignements doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés précédemment;
 - b) la demande de permis de construction ou de transformation de ce projet doit être accompagnée d'un engagement signé par le demandeur à consentir à la Ville une servitude réelle et perpétuelle de passage à titre gratuit, affectant une partie du lot 1 424 727 pour laquelle la responsabilité de l'aménagement et de l'entretien de l'assiette de cette servitude sera assumée par ce dernier ou tout successeur ou de l'engagement notarié à céder une partie du lot 1 424 727 afin d'aménager un passage public;
 - c) la demande de permis de construction ou de transformation de ce projet doit être soumise à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au Règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
 - i) lorsque l'implantation le permet, l'aménagement paysager doit favoriser la plantation d'arbres et l'ouverture sur le domaine public adjacent;
 - ii) les matériaux de revêtement doivent être de grande qualité et durabilité;
 - iii) la hauteur de la clôture fermant l'accès à la cour intérieure doit tendre à favoriser un contact visuel entre les domaines public et privé;
 - iv) la projection des balcons des étages supérieurs doit être limitée;
 - v) l'aménagement de l'accès à l'aire de stationnement doit assurer la sécurité de tous ses utilisateurs, notamment celle des cyclistes et être conçu de manière à éviter tout conflit entre les différents moyens de transport;
- 3) De fixer un délai de 36 mois pour débuter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet;

De remplacer l'assemblée publique de consultation prescrite par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée au préalable par un avis public, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

40.07
pp 429
1207303008

CA20 240574

Adopter une résolution autorisant les usages de la catégorie M.7C et une modification à la fenestration pour le 1300-1330, rue Sherbrooke Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 10 novembre 2020 et l'a soumis à une consultation écrite de 15 jours, qui s'est déroulée du 16 au 30 novembre 2020 inclusivement, quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'adopter, sans modification, le second projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour l'immeuble situé au 1300-1330, rue Sherbrooke Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger notamment aux articles 3 à 5 du Programme de développement n°9361, relativement aux usages autorisés;
 - b) de transformer les baies situées aux 5^e et 6^e étages sur la façade de la rue Sherbrooke, conformément aux plans réalisés par la firme Geiger Huot Architectes et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité le 28 octobre 2020;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) les accès au bâtiment et les ouvertures sont substantiellement conformes aux plans mentionnés au point 1);
 - b) une demande de permis de transformation doit être accompagnée d'un devis pour les nouvelles fenêtres;
 - c) la demande de permis de transformation doit être soumise à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au Règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
 - i) les fenêtres proposées respectent le langage architectural du bâtiment original du Holt Renfrew;
 - ii) les ouvertures existantes restent cohérentes avec les planchers et cloisons intérieurs;

- iii) les caractéristiques de l'architecture Art Déco du bâtiment original du Holt Renfrew sont maintenues;
- 3) De fixer un délai de 36 mois pour débiter les travaux visés par la présente résolution à défaut de quoi elle sera nulle et sans effet.

De poursuivre la procédure d'adoption du projet de résolution faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter s'il y a lieu, et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3).

Adoptée à l'unanimité.

40.08
pp 428
1207400002

CA20 240575

Autoriser la tenue de programmations diverses sur le domaine public (saison 2020, 5^e partie A) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmation diverses sur le domaine public (saison 2020, 5^e partie A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 299 permettant d'effectuer la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 641 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560), l'ordonnance 01-282, o. 244 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiés à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 595 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 175 permettant de dessiner des graffitis,

dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, articles 29 et 45), l'ordonnance CA-24-085, o. 158 permettant de coller, clouer, brocher, ou autrement attacher, insérer ou altérer, quoi que ce soit sur le mobilier urbain et de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces événements selon les sites, dates et horaires des événements identifiés, dans des kiosques aménagés à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1205907008

CA20 240576

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « bâtiment abritant un nombre illimité de logements » pour la totalité du rez-de-chaussée du bâtiment projeté au 2180, boulevard De Maisonneuve Est

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et conformément au paragraphe 8^o de l'article 136 de ce règlement, l'usage « bâtiment abritant un nombre illimité de logements » pour la totalité du rez-de-chaussée du bâtiment projeté au 2180, boulevard De Maisonneuve Est.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1204869006

CA20 240577

Adopter un règlement sur la délégation de pouvoirs dans le cadre du Fonds local COVID-19 de l'arrondissement de Ville-Marie - Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par la conseillère Sophie Mauzerolle annonçant l'adoption du règlement intitulé « Règlement sur la délégation de pouvoirs dans le cadre du Fonds local COVID-19 de l'arrondissement de Ville-Marie », et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.11 1202701041

CA20 240578

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.12 à 40.16.

Adoptée à l'unanimité.

CA20 240579

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, une résolution autorisant l'occupation du 2^e étage du 2600, rue Ontario Est (lot 1 424 774), la construction d'un bâtiment situé au 99999, rue Ontario Est (lot 1 424 819) et la démolition du bâtiment sis au 2660, rue Ontario Est pour le remplacer par un bâtiment de 4 étages - 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) La présente résolution s'applique au territoire décrit à l'annexe A;
- 2) D'accorder, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) Pour le 2600, rue Ontario Est (lot 1 424 774) :
 - i) de déroger aux articles 179, 208 et 582 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - ii) d'occuper le 2^e étage par l'usage « magasin à rayons »;
 - iii) d'occuper un édifice conformément aux plans numérotés 14 et 15, réalisés par NEUF architectes et datés du 28 mai 2020, tous estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 29 mai 2020;
 - b) Pour le lot 1 424 819 :
 - i) de déroger aux articles 9, 43, 81, 208 et 582 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - ii) de construire un bâtiment substantiellement conforme aux plans numérotés 9, 19 à 23 réalisés par NEUF architectes et datés du 25 mai 2020, tous estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 17 août 2020;
 - c) Pour le 2660, rue Ontario Est (lot 1 424 781) :
 - i) de démolir le bâtiment existant;
 - ii) de déroger aux articles 85, 575 et 585 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

- iii) de construire un nouveau bâtiment substantiellement conforme aux plans numérotés des pages 21 et 27 à 36 réalisés par NEUF architectes et datés du 9 juillet 2020, tous estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 27 novembre 2020;
- 3) D'assortir cette résolution des conditions suivantes :
- a) Pour le 2600, rue Ontario Est (lot 1 424 774) :
 - i) l'aménagement d'une placette dans l'aire de stationnement, en bordure de la rue Ontario substantiellement conforme au plan numéroté 01/02 préparé par Jean-Michel Bédard, architecte paysager, daté du 13 novembre 2020, estampillé par l'arrondissement de Ville-Marie le 27 novembre 2020;
 - ii) la demande du certificat d'occupation pour le 2^e étage, visé par la présente résolution, doit être accompagnée d'une lettre de garantie bancaire basée sur une estimation, effectuée par un professionnel, afin de garantir la réalisation de l'ensemble des travaux de réaménagement de l'aire de stationnement, incluant la placette en bordure de la rue Ontario Est.
 - b) Pour le lot 1 424 819 :
 - i) d'aménager au moins 11 logements de trois chambres à coucher ou plus;
 - ii) l'alignement sur rue, la volumétrie et les retraits d'alignements doivent être substantiellement conformes aux plans réalisés par NEUF architectes et datés du 25 mai 2020, mentionnés précédemment;
 - iii) aménager un toit végétalisé de type semi-intensif (type 2) sur au moins 40% de la superficie de toit disponible;
 - iv) offrir un espace dédié à l'entretien et la réparation des vélos pour les résidents;
 - v) limiter la superficie des locaux commerciaux à un maximum de 445 mètres carrés;
 - vi) la demande du permis de construction de ce projet doit être soumise à la procédure au titre VIII du Règlement d'urbanisme. En plus des critères prévus au Règlement, les critères additionnels suivant s'appliquent :
 - 1. la matérialité de la partie au-dessus du basilaire doit atténuer l'effet de masse du volume et mieux détacher le basilaire du reste du bâtiment;
 - 2. offrir une certaine expression architecturale à la portion des murs aveugles qui ont une hauteur de 3 étages, tout en évitant l'imitation d'une ancienne façade;
 - 3. favoriser une verticalité des pilastres principaux du basilaire;
 - 4. l'aménagement paysager doit privilégier une bonification considérable de l'offre d'espace de plantation de végétaux pour les autres toitures;
 - c) Pour le 2660, rue Ontario Est (lot 1 424 781) :
 - i. aménager un toit végétalisé de type 1, accessible ou non aux occupants du bâtiment, sur 20 % de la superficie de toit disponible;
 - ii. assortir l'utilisation du quai de livraison à une servitude de passage d'usage pour la partie de l'allée d'accès au stationnement de la Place Frontenac localisée sur le lot du 2660 Ontario Est. Cette servitude doit être tripartite, soit entre les propriétaires des lots actuels du cadastre du Québec 1 424 781, 1 424 774 et la Ville de Montréal, et ce au frais du requérant;
 - iii. préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition, le requérant doit produire une lettre de garantie à titre de garantie monétaire visant à assurer le respect des conditions imposées dont notamment l'exécution du programme de réutilisation du sol dégagé. La garantie monétaire doit être égale à 15 % de la valeur au rôle d'évaluation foncière du bâtiment à démolir et de son terrain. Le certificat de démolition sera attaché à l'émission du permis de construction visant la construction du bâtiment de remplacement prévu;
 - iv. la demande du permis de construction de ce projet doit être soumise à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme.

- 3) De contribuer à la Stratégie d'inclusion de logement abordable dans les nouveaux projets résidentiels pour la réalisation de logements sociaux et communautaires et de logements abordables privés dans l'arrondissement de Ville-Marie, de la façon décrite à la lettre d'engagement;
- 4) De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente résolution, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet;
- 5) Le projet pourra se réaliser en plusieurs phases.

De remplacer l'assemblée publique de consultation prescrite par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée au préalable par un avis public, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

40.12
pp 432
1206255010

CA20 240580

Désigner, dans le cadre d'un projet pilote, comme étant une place publique, la rue Ottawa entre les rues Prince et Queen, du 11 décembre 2020 au 31 mars 2021, autoriser l'occupation du domaine public pour créer un espace de convivialité, permettre l'installation d'oeuvres d'art, la réalisation de prestations artistiques, le déploiement d'initiatives avec le milieu et édicter les ordonnances

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

Désigner, dans le cadre d'un projet pilote, comme étant une place publique, la rue Ottawa entre les rues Prince et Queen, du 11 décembre 2020 au 31 mars 2021, et y autoriser l'occupation du domaine public pour créer un espace de convivialité, permettre l'installation d'oeuvres d'art, la réalisation de prestations artistiques et le déploiement d'initiatives avec le milieu;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3), l'ordonnance C-4.1, o. 300 permettant la fermeture de la rue Ottawa entre les rues Prince et Queen, du 11 décembre 2020, 8 h au 31 mars 2021, 7 h.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1208393004

CA20 240581

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance établissant la création d'un sens unique sur la rue Saint-Claude, entre la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 301 établissant la création d'un sens unique sur la rue Saint-Claude, entre la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1205914009

CA20 240582

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant un mode d'implantation en contiguïté, pour le bâtiment situé aux 255 à 269, rue Duke et 260 à 280, rue Prince - Projet Creeco

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant un mode d'implantation en contiguïté, pour le bâtiment situé aux 255 à 277, rue Duke et 260 à 280, rue Prince.

Adoptée à l'unanimité.

40.15 1200867006

CA20 240583

Refuser 4 demandes en suspens ayant reçu du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) un avis défavorable

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

De refuser quatre demandes en suspens ayant reçu un avis défavorable du Comité consultatif d'urbanisme (3002173674, 3001941294, 3001941854 et 3001941954).

Adoptée à l'unanimité.

40.16 1208309011

CA20 240584

Rendre une décision suite à l'appel de la décision du Comité d'étude des demandes de démolition d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation de démolition portant le numéro 3002002274 pour l'immeuble situé aux 255-277, rue Duke et 270-280, rue Prince

Attendu les commentaires et préoccupations reçus par le Comité d'étude des demandes de démolition :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

De rejeter la demande d'appel de la décision du Comité d'étude des demandes de démolition;

De confirmer la décision du Comité d'étude des demandes de démolition rendue le 7 octobre 2020 autorisant la démolition de l'immeuble situé aux 255-277, rue Duke et 270-280, rue Prince, et ce, aux mêmes conditions que celles assortissant la décision du Comité d'étude des demandes de démolition, et en ajoutant la condition suivante :

- De demander au promoteur de mettre sur pied un comité de bon voisinage, afin d'atténuer les impacts d'un nouveau chantier;

D'autoriser, à cette fin, la délivrance du certificat d'autorisation de démolition.

Des commentaires sont formulés.

Adoptée à l'unanimité.

40.17 1207524002

CA20 240585

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

De réunir, pour étude et adoption, les articles 51.01 et 51.02.

Adoptée à l'unanimité.

CA20 240586

Désigner madame Mélissa Lapierre-Grano, cheffe de la Division des communications et des relations avec les citoyens à titre de membre du conseil d'administration de la Société de développement commercial (SDC) du Village

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

De désigner madame Mélissa Lapierre-Grano, cheffe de la Division des communications et des relations avec les citoyens de l'arrondissement de Ville-Marie, comme représentante de l'arrondissement de Ville-Marie au conseil d'administration de la Société de développement commercial du Village.

Adoptée à l'unanimité.

51.01 1200318015

CA20 240587

Désigner monsieur Patrick Lemyre, chef de division en gestion immobilière à la Direction des relations avec les citoyens des communications du greffe et des services administratifs de l'arrondissement de Ville-Marie, afin de siéger au conseil d'administration du Syndicat des copropriétaires de Parc Frontenac situé aux 2550, rue Ontario Est/1901, rue Frontenac à titre de représentant de l'Arrondissement, à compter du 12 décembre 2020

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

De désigner Patrick Lemyre, chef de division en gestion immobilière à la Direction des relations avec les citoyens des communications du greffe et des services administratifs de l'arrondissement de Ville-Marie, afin de siéger au conseil d'administration du Syndicat des copropriétaires de Parc Frontenac situé aux 2550, rue Ontario Est/1901, rue Frontenac à titre de représentant de l'Arrondissement, à compter du 12 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

51.02 1208150001

Levée de la séance

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 9 février 2020 à 18 h 30. L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 20 h 05.

70.01

Valérie Plante
Mairesse

Katerine Rowan
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA21 240007
lors de la séance du conseil tenue le 9 février 2021.